

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 MAI 2023

| Objet | Rapporteur | Délibérations du Conseil Municipal |
|---|-------------------------|---|
| AFFAIRES FINANCIERES | | |
| Demandes de fonds de concours auprès de la CCPOH | Jean-Philippe LEBAILLIF | <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :</p> <p>✓ Demande deux fonds de concours à la Communauté de Communes des Pays Oise et Halatte en vue de participer au projet d'acquisition pour :</p> <p>L'acquisition d'un véhicule pour la Police Municipale, à hauteur de 50% du montant du projet, dans la limite de 10 000 € sur le montant HT du projet</p> <p>La création d'un parking pour les médecins à hauteur de 50% du montant du projet, dans la limite de 10 000 € sur le montant HT du projet</p> <p>✓ Autorise Monsieur Le Maire à signer tout acte afférent à ces demandes.</p> |
| Décision Modificative N°1 Budget principal | Jean-Philippe LEBAILLIF | <p>Dans le cadre de l'exécution du budget 2023, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir procéder aux ajustements budgétaires.</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les dispositions énoncées.</p> |
| RESSOURCES HUMAINES | | |
| Création d'emplois dans le cadre d'avancement de grade | Monsieur le Maire | <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :</p> <p>DECIDE de créer à compter du 1^{er} juillet 2023</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un emploi permanent à temps complet de chef de service de police Municipale principal de 2^{ème} classe - Un emploi permanent à temps complet d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe - Un emploi permanent à temps non complet d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe - Quatre emplois permanent à temps complet d'adjoint techniques principal de 1^{ère} classe - Un emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe - Un emploi permanent à temps complet de rédacteur principal de 1^{ère} classe ; <p>DIT que la rémunération des agents est fixée en référence aux échelles des emplois cité ci-dessus ;</p> <p>SOLLICITE l'avis du Comité Social Territorial pour la suppression</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un emploi permanent à temps complet de chef de service de police Municipale - Un emploi permanent à temps complet d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe - Un emploi permanent à temps non complet d'adjoint administratif - Quatre emplois permanent à temps complet d'adjoint techniques principal de 2^{ème} classe - Un emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe - Un emploi permanent à temps complet de rédacteur principal de 2^{ème} classe ; <p>DECIDE de modifier ainsi le tableau des emplois</p> <p>AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision et permettant sa mise en œuvre.</p> |

Fait à Verneuil-en-Halatte le 30 MAI 2023



Le Maire
Philippe KELLNER